



Office Parlementaire d'évaluation des choix scientifiques
et technologiques

Mercredi 2 juillet 2008

Communiqué de presse

L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques vient d'approuver le rapport de Mme Bérengère Poletti, Députée des Ardennes sur les apports de la science et de la technologie à la compensation du handicap. La Rapporteuse examine dans ce document les avancées les plus spectaculaires en matière d'aides techniques au handicap : elle souligne les progrès extraordinaires accomplis par la science ces dernières années.

Les implants cochléaires permettent de faire disparaître les conséquences de la surdité profonde, sous réserve d'un dépistage plus précoce et mieux organisé ; la rétine artificielle permettra, dans quelques années, d'arriver à un résultat équivalent pour les aveugles ; les prothèses mises au point par l'armée américaine, commandées directement par le cerveau donnent des résultats stupéfiants ; l'apport de la technique touche aujourd'hui des domaines traditionnellement délaissés tels que le handicap mental.

Mais il ne faut pas négliger les outils communs, tels que le téléphone portable ou l'ordinateur, qui permettent de rompre l'isolement et de redonner plus d'autonomie aux personnes handicapées. La stimulation électrique profonde permet également de nourrir des espoirs pour les personnes paralysées et apporte d'ores et déjà des solutions efficaces pour des maladies telles que la maladie de Parkinson.

La recherche française souffre dans ce domaine de ses dysfonctionnements habituels : difficultés à passer au stade de la recherche appliquée, morcellement, manque de visibilité et inaptitude à fédérer des recherches transversales ne correspondant pas aux clivages académiques ; mais des progrès significatifs sont en cours. Aux yeux de Mme Poletti, le problème le plus urgent est aujourd'hui l'accès des personnes handicapées à l'aide la mieux adaptée à leur situation. Or, le marché des aides techniques au handicap est peu transparent, les prix pratiqués en France sont excessifs comparativement à l'étranger, d'où la proposition de l'OPECST de saisir le Conseil de la concurrence. Enfin, nos structures sociales sont trop complexes et les frais restant à la charge du patient trop élevés. Si la loi du 11 février 2005 a amélioré la situation, la tâche à accomplir demeure considérable. Elle implique de profonds changements culturels afin de porter un autre regard sur le handicap.

Contact: Daniel CONSTANS, OPECST
Tél. 01 40 63 88 19 – fax. 01 40 63 88 08
e-mail: dconstans@assemblee-nationale.fr